

Le chouchou de la direction

« Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir » Jean de La Fontaine

Un médecin fait un doigt d'honneur aux personnels, aux familles et à la presse = RAS

Un autre prend les seins d'un agent pour des balles anti-stress = RAS

Un autre veut interdire à un agent de travailler en sa présence = RAS

Un cadre sup menace des agents en grève : RAS

Un agent est rabaissé et insulté par un médecin = RAS

Un médecin essuie sa chaussure sur le postérieur d'un agent = RAS



Ces dérives n'inquiètent pas beaucoup la Direction.
Aucun de ces faits n'a été sanctionné même quand il y a eu récidive.

Rien A Signaler, circulez y'a rien à voir.



Non, on préfère convoquer un chauffeur du SMUR parce qu'il a les cheveux longs et qu'il ne veut pas mettre de chouchou.

Il n'entre pourtant pas dans les prérogatives d'un chauffeur de SMUR d'intervenir directement sur le patient, d'ailleurs les chauffeurs du SMUR du CHRU ne doivent plus sortir du véhicule.

Mais, il était temps que la direction se penche sur cette question capitale, car ce chauffeur du SMUR a la même coupe de cheveux depuis qu'il est entré, il y a 25 ans, à l'hôpital.

Bizarre que le Docteur Babé, considérée comme une excellente urgentiste par ses pairs, n'y a jamais trouvé à redire pendant toutes ces années.

Est-il normal de donner un coup de pied au cul à un agent et/ou l'insulter ? NON

Une réaction de la direction ? de la CME ? de la médecine du travail ? NON

Mais 2 directeurs qui convoquent un ambulancier pour une histoire de cheveux, OUI

Discrimination positive et négative ? Impunité presque sans faille pour certains et pour d'autres une convocation en direction pour un oui ou un non. A Roubaix, existe-t-il des règles ?

Visiblement, les conséquences de nos actes sont très différentes selon la place que l'on occupe. C'est la définition même de l'injustice ! Certaines victimes d'agissements malveillants se voient même pénalisées ensuite, c'est la double peine.

Loin de la CGT l'idée de faire le procès d'une corporation, nous parlons des agissements de quelques personnes connues qui utilisent leur position pour se croire tout permis.

La direction semble plus encline à réduire les dépenses et le personnel qu'à faire respecter le droit et la santé des agents. L'hôpital n'est pas une zone de non droit, il est temps d'arrêter de stigmatiser des agents d'exécution pendant qu'on donne un blanc seing à certains potentats.

Le seul moyen d'endiguer ces dérives, c'est de les porter au grand jour. Si vous êtes victimes de comportements inadmissibles, d'abus de pouvoir, de faits insultants ou dégradants, n'hésitez pas à vous rapprocher de la CGT. Vous ne serez plus seuls devant l'injustice.

La CGT intervient systématiquement dans les instances (CHSCT, CTE, Conseil de Surveillance, Commission risques psychosociaux ...) quand elle est informée de faits et situations anormales.



Halte au mépris, avec la CGT défendez-vous !